

Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes

Contexte

Sera renseigné ultérieurement

Objectifs

- Définir les violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle et les sanctions encourues
- Rappeler les obligations et les responsabilités de l'administration et des personnels
- Identifier les mécanismes des violences et le phénomène de l'emprise, du psychotraumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques
- Repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles par des méthodes et des outils adaptés
- Prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle (témoins, collègues, managers, RH.)
- Orienter les victimes de manière adaptée en interne et externe

Renseignements complémentaires

Coût pédagogique

Financé sur les crédits mutualisés de l'ANFH

Clôture des inscriptions pour les groupes en inter-établissements

Judi 15 Novembre 2019

Contact

Pour les groupes en inter-établissements : s.allainguillaume@anh.fr

Programme

- Les violences sexistes et sexuelles au sein du registre des risques psychosociaux
- Le cadre juridique des violences sexistes et sexuelles
- Éventail des sanctions encourues par les « agresseurs »
- L'alternative de l'hospitalisation à domicile

- Psychologie et stratégies de l'agresseur harceleur
- Mécanismes des violences et phénomène d'emprise, psycho traumatisme, conséquences
- psychologiques et somatiques
- Comportements face aux violences sexistes et sexuelles
- Repérages des victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle

INTERSESSION (entre 3 et 4 semaines)

Les participants devront :

- Compléter un quizz
- Identifier les modalités de communication sur les violences sexistes et sexuelles adaptées à son environnement de travail
- Retour sur les observations inter session
- Validation des acquis de la première session de formation
- Construction d'un « livret de ressources »
- Mise en « jeu » et questionnements de fin de la formation

Public

Tous les personnels de la FPH dont les médecins, encadrants, responsables RH des établissements de la FPH (sanitaires, sociaux et médico-sociaux)

Exercice

2020

Code de formation

4.09

Nature

AFN

Organisé par

INFIPP

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences